



Fédération d'associations
Vent de sottise

Association créée en 2017 pour la protection de l'environnement, des paysages du patrimoine culturel et de la biodiversité.

RNA : W711001950

Siège : Mairie
71300 MONT-SAINT-VINCENT
Saône-et-Loire

Contact ; Joël JOUVE

Courriel :
contact.ventdesottise71@gmail.com

Le point de vue de la Fédération d'associations « Vent de Sottise » sur la programmation pluriannuelle de l'énergie soumise à la concertation

Préambule

Le département de Saône-et-Loire compte parmi les moins ventés de France. Par ailleurs, le département dispose d'un patrimoine bâti, paysager et culturel exceptionnel, bénéficiant de quatre labels « Pays d'Art et d'histoire », de deux Grands Sites de France d'une part Bibracte- Mont -Beuvray et L'ensemble formé par la spectaculaire Roche de Solutré, celle de Vergisson et le Mont de Pouilly, sommets emblématiques de Saône-et-Loire .

En outre, le paysage de l'élevage bovin charolais est candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie des paysages culturels évolutifs vivants.

Ceci a permis le développement d'une industrie touristique, riche d'emplois et bénéficiant du soutien des pouvoirs publics.

Une prévision de production surcapacitaire

Si l'on en croit les annonces de la DREAL de Bourgogne Franche-Comté, en tenant compte des installations d'ENRi déjà en exploitation, des projets ENRi en attente de raccordement, des projets ENRi en cours d'instruction, des projets libérés de tous de recours auprès des tribunaux, le SRADDET de Bourgogne Franche-Comté a déjà atteint ses objectifs.

A terme, il existe un réel problème de surcapacité de la production qui a déjà des répercussions sur les investissements nécessaires à l'aménagement des réseaux, ceci sans aucune garantie d'une diminution du prix de l'électricité pour les Français, sans aucune garantie sur l'amélioration de la qualité et de la stabilité du réseau électrique pour les Français et sans aucune sécurité d'approvisionnement électrique pour les Français.

10 anciens dirigeants dénoncent le développement à marche forcée des énergies renouvelables

Aucun effet sur les émissions de GES

Le développement d'EnR intermittentes et non pilotables ne sert en aucun cas à la décarbonation de notre pays puisque, grâce au nucléaire et à l'hydraulique, l'électricité y est abondante et déjà décarbonée à 95 %.

Les arbitrages budgétaires nuisibles à la neutralité carbone et au climat, illustrés par le projet de Budget pour 2025 dans lequel sont portés à 4 milliards d'Euros les crédits pour les garanties de prix données aux producteurs d'énergies intermittentes, sans effet sur le climat, tandis que sont réduites les aides à la décarbonation des secteurs les plus responsables des émissions de CO₂, dans l'habitat ou l'électrification des transports.

Absence de sécurité d'approvisionnement

Les énergies renouvelables intermittentes et l'énergie nucléaire ne sont pas complémentaires.

Une production d'électricité totalement dépendante de la météo et impossible à stocker à grande échelle ne peut offrir aux Français la sécurité d'approvisionnement électrique.

Les effets anti sociaux et défavorables au climat de cette politique a fait augmenter le prix de l'électricité de 120 % en 12 ans, rendant inaccessible aux ménages français les plus défavorisés l'électrification de leur chauffage tout en enrichissant les producteurs d'électricité éolienne ou solaire. L'usage du véhicule électrique aggravera la situation...

Un coût exorbitant

Les engagements de plusieurs centaines de milliards d'euros que les garanties de prix et subventions à ces énergies intermittentes ont coûté, coûtent et vont coûter à la collectivité nationale, au seul bénéfice des producteurs privés, et de leurs fournisseurs d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques, en quasi-totalité importés de l'étranger déséquilibrent notre balance commerciale.

Un système économique aberrant

Les garanties de prix accordées aux producteurs de cette électricité intermittente qui leur donnent un accès prioritaire sur le marché de l'électricité, faussent les règles de fixation des prix, déstabilisent les marchés jusqu'à des prix négatifs, et nuisent à EDF qui doit ralentir sa production nucléaire pour laisser écouler les surplus d'électricité éolienne et solaire, tout en supportant tous les coûts fixes de ses centrales nucléaires.

Aucune garantie sur les prix de l'électricité

l'inflation des prix de l'électricité, pour les particuliers et les entreprises, que génèrent notamment les coûts de raccordement et d'adaptation des réseaux électriques à ces productions intermittentes émietées sur tout le territoire, financés par les consommateurs et non par les producteurs.

De nouvelles installations à gaz

Nécessité technique de construire, au fur et à mesure de la montée de la part des énergies intermittentes, de nouvelles usines électriques fossiles, afin de compenser les chutes brutales et imprévisibles de production en cas d'absence de vent ou de soleil.

PS La précédente SNBC prévoyait déjà 26 unités nouvelles de production à gaz

Perte de souveraineté énergétique

Les pressions exercées sur la France, notamment via les directives européennes qui refusent la prise en compte de la contribution de l'énergie nucléaire à la décarbonation et sanctionnent financièrement la France, pour imposer le modèle de transition énergétique allemand d'« Energiewende » dont l'échec est patent sur le plan économique et de l'impact sur le climat. Plus de 20000 éoliennes installées sur son sol, et pourtant l'Allemagne est un des pays européen le plus émetteur de gaz à effet de serre !. Non, la France n'est en aucun cas « en retard » et – contrairement à sa voisine d'outre-Rhin – émet, grâce à son nucléaire, très peu de CO₂ pour produire son électricité.

Nous dénonçons la présence au sein de notre administration, comme dans les institutions et entreprises énergétiques publiques, de responsables provenant de la mouvance antinucléaire et proéolien, avec des parcours professionnels imbriqués dans les syndicats professionnels des énergies renouvelables, qui jettent un doute légitime sur leur neutralité pour défendre un modèle énergétique conforme aux intérêts de notre pays.

Demande de moratoire

Conclusion

Ce n'est en transformant nos agriculteurs en producteurs d'électricité que l'on sauvera la filière agricole.

Un moratoire sur le développement des EnR intermittentes et non pilotables s'impose.

L'adoption de cette PPE 3, constituerait une véritable catastrophe économique et écologique pour notre pays. Elle méconnaît également les conclusions des récents rapports d'enquêtes parlementaires de l'Assemblée nationale en 2023 et du Sénat en 2024.

La Fédération d'associations « Vent de Sottise » donne un avis défavorable à cette nouvelle PPE-3.